# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009320100040

# COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier de la MEL

# **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

# **Budget primitif (projet de budget)**

BUDGET: Budget Eau (2)

**ANNEE 2024** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# **Sommaire**

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
<u>e</u>	12
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	25
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	27
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	28
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	29
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	30
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	34
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	Sams Sojet
D - Arrêté et signatures  D - Arrêté et signatures	35

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(1)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	28 464 362 00 1 28 464	
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)
S	REPORTE (2)	0,00	0,00
i	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	28 464 362,00	28 464 362,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	32 794 352,00	32 794 352,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	(2)	0,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	32 794 352,00	32 794 352,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits

61 258 714,00

61 258 714,00

**TOTAL** 

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

## **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	686 680,00	0,00	1 205 556,00	0,00	1 205 556,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	941 944,00	0,00	1 064 617,00	0,00	1 064 617,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 060,00	0,00	30 010,00	0,00	30 010,00
T	otal des dépenses de gestion des services	1 658 684,00	0,00	2 300 183,00	0,00	2 300 183,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 015 330,00	0,00	147 000,00	0,00	147 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	2 674 014,00	0,00	2 447 183,00	0,00	2 447 183,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	19 870 345,00		22 254 975,00	0,00	22 254 975,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 214 674,00		3 762 204,00	0,00	3 762 204,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	23 085 019,00		26 017 179,00	0,00	26 017 179,00
	TOTAL	25 759 033,00	0,00	28 464 362,00	0,00	28 464 362,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.	,00
	=	

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 28 464 362,00

# **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 357 810,00	0,00	28 100 010,00	0,00	28 100 010,00
	Total des recettes de gestion des services	25 532 810,00	0,00	28 275 010,00	0,00	28 275 010,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	25 532 810,00	0,00	28 275 010,00	0,00	28 275 010,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	226 223,00		189 352,00	0,00	189 352,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	226 223,00		189 352,00	0,00	189 352,00
	TOTAL	25 759 033,00	0,00	28 464 362,00	0,00	28 464 362,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 28 464 362,00

## Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	25 827 827,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	274 000,00	0,00	597 000,00	0,00	597 000,00
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	29 340 000,00	0,00	31 298 000,00	0,00	31 298 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	29 724 000,00	0,00	32 005 000,00	0,00	32 005 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	30 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	29 754 000,00	0,00	32 155 000,00	0,00	32 155 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	226 223,00		189 352,00	0,00	189 352,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		450 000,00	0,00	450 000,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	426 223,00		639 352,00	0,00	639 352,00
	TOTAL	30 180 223,00	0,00	32 794 352,00	0,00	32 794 352,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 794 352,00

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles		(= RAR + vote)
13	Subventions	1 090 321,00	0,00	1 239 727,00	0,00	1 239 727,00
	d'investissement					
16	Emprunts et dettes	5 804 883,00	0,00	5 087 446,00	0,00	5 087 446,00
	assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	incorporelles					
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	corporelles					
22	Immobilisations reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	en affectation	2.22	0.00			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	6 895 204,00	0,00	6 327 173,00	0,00	6 327 173,00
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	et réserves					
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	cautionnements reçus					
18	Compte de liaison :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	affectat° (BA,régie) (5)					
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07	Autres immobilisations	2.22	0.00	0.00	0.00	2.00
27	financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	pour le compte de					
	tiers (6)					
Total	des recettes réelles	6 895 204,00	0,00	6 327 173,00	0,00	6 327 173,00
<u>d</u>	investissement					
021	Virement de la section	19 870 345,00		22 254 975,00	0,00	22 254 975,00
	d'exploitation (4)	·				
	d'exploitation (4)					

040	Opérat° ordre transfert	3 214 674,00		3 762 204,00	0,00	3 762 204,00
041	entre sections (4) Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		450 000,00	0,00	450 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		23 285 019,00		26 467 179,00	0,00	26 467 179,00
	TOTAL	30 180 223,00	0,00	32 794 352,00	0,00	32 794 352,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 794 352,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	25 827 827,00
` '	

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- $\hbox{(3) Le vote de l'organe d\'elib\'erant porte uniquement sur les propositions nouvelles}.$
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 205 556,00		1 205 556,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 064 617,00		1 064 617,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 010,00		30 010,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	147 000,00	0,00	147 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	3 762 204,00	3 762 204,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		22 254 975,00	22 254 975,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 447 183.00	26 017 179.00	28 464 362.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 28 464 362,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	189 352,00	189 352,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150 000,00	0,00	150 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	597 000,00	0,00	597 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	110 000,00	0,00	110 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	31 298 000,00	450 000,00	31 748 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	32 155 000,00	639 352,00	32 794 352,00

Day on De Dievention Neo Fie Deposite ou Antique	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 794 352,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	150 000,00		150 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00		25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	28 100 010,00		28 100 010,00
76 77 78 <i>7</i> 9	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 189 352,00 0,00 0,00	0,00 189 352,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	28 275 010,00	189 352,00	28 464 362,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 28 464 362,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 239 727,00	0,00	1 239 727,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 087 446,00	0,00	5 087 446,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23 26		0,00	250 000,00	250 000,00
27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00 0,00	0,00 0.00	0,00 0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	3 762 204,00	3 762 204,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		22 254 975,00	22 254 975,00
	Recettes d'investissement – Total	6 327 173,00	26 467 179,00	32 794 352,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 32 794 352,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	686 680,00	1 205 556,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 600,00	1 600,00	0,00
617	Etudes et recherches	340 000,00	600 000,00	0,00
6226	Honoraires	90 000,00	125 000,00	0,00
6228	Divers	20 000,00	20 000,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	2 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 900,00	6 000,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	118 130,00	190 556,00	0,00
63512	Taxes foncières	111 000,00	260 400,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	941 944,00	1 064 617,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	166 936,00	213 772,00	0,00
6331	Versement de mobilité	7 470,00	8 226,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 868,00	2 077,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 920,00	4 528,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 121,00	1 246,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	382 755,00	427 049,00	0,00
6413	Primes et gratifications	192 833,00	193 005,00	0,00
6415	Supplément familial	3 253,00	4 882,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 903,00	40 670,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	118 184,00	137 067,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 481,00	1 649,00	0,00
6471	Prestations directes	19 762,00	23 484,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 427,00	3 902,00	0,00
648	Autres charges de personnel	2 031,00	3 060,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 060,00	30 010,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	30 010,00	30 010,00	0,00
TOTAI	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	1 658 684,00	2 300 183,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 015 330,00	147 000,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	30 000,00	30 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	10 000,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	827 330,00	27 000,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	0,00	20 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	145 000,00	60 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0.00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 674 014,00	2 447 183,00	0,00
	=a+b+c+d+e+f			
023	Virement à la section d'investissement	19 870 345,00	22 254 975,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 214 674,00	3 762 204,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 2 1 4 6 7 4,00	3 762 204,00	0,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	23 085 019,00	26 017 179,00	0,00
	D'INVESTISSEMENT			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	23 085 019,00	26 017 179,00	0,00
TOTAL DES	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	25 759 033,00	28 464 362,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 464 362,00

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	150 000,00	150 000,00	0,00
704	Travaux	150 000,00	150 000,00	0,00
7068	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00	25 000,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	25 000,00	25 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 357 810,00	28 100 010,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession	25 357 800,00	28 100 000,00	0,00
7588	Autres	10,00	10,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	25 532 810,00	28 275 010,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	25 532 810,00	28 275 010,00	0,00
	= a + b + c + d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	226 223,00	189 352,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	226 223,00	189 352,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	226 223,00	189 352,00	0,00
_	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	25 759 033,00	28 464 362,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 464 362,00

Détail du calcul des ICNE au compte 76	322
--	-----

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	274 000,00	597 000,00	0,00
2031	Frais d'études	266 000,00	597 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	8 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	110 000,00	110 000,00	0,00
2111	Terrains nus	100 000,00	100 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	29 340 000,00	31 298 000,00	0,00
2312	Terrains	500 000,00	500 000,00	0,00
2313	Constructions	1 240 000,00	1 375 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	27 600 000,00	29 423 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	29 724 000,00	32 005 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	150 000,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	30 000,00	150 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	30 000,00	150 000,00	0,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	29 754 000,00	32 155 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	226 223,00	189 352,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	226 223,00	189 352,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	213 371,00	179 923,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	3 423,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	9 429,00	9 429,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00	450 000,00	0,00
2312	Terrains	0,00	250 000,00	0,00
2313	Constructions	200 000,00	200 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	426 223,00	639 352,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	30 180 223,00	32 794 352,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 794 352,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~040 = RE~042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 090 321,00	1 239 727,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 090 321,00	1 239 727,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 804 883,00	5 087 446,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 358 847,20	4 752 446,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	446 035,80	335 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 895 204,00	6 327 173,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	6 895 204,00	6 327 173,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	19 870 345,00	22 254 975,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 214 674,00	3 762 204,00	0,00
28031	Frais d'études	37 977,00	43 790,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	188 692,00	195 608,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 553,00	1 553,00	0,00
28131	Bâtiments	132 470,00	166 222,00	0,00
28135	Installations générales, agencements,	519,00	519,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	2 441,00	2 441,00	0,00
28141	Bâtiments sur sol d'autrui	321,00	321,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 807 153,00	3 317 986,00	0,00
28154	Matériel industriel	2 880,00	2 880,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	35 112,00	25 328,00	0,00
28184	Mobilier	916,00	916,00	0,00
28188	Autres	4 640,00	4 640,00	0,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	23 085 019,00	26 017 179,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	450 000,00	0,00
2031	Frais d'études	200 000,00	200 000,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	250 000,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	23 285 019,00	26 467 179,00	00,00
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	30 180 223,00	32 794 352,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 794 352,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

# A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					0,00									
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					1 292 652,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					1 292 652,00									
19009 (32255)	AGENCE DE L'EAU	09/03/2021	13/01/2022	21/12/2023	103 650,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	С	N	A-1
19010 (32270)	AGENCE DE L'EAU	15/02/2021	26/12/2022	26/12/2023	67 675,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
22515 (32257)	AGENCE DE L'EAU	15/02/2021	12/05/2022	21/12/2023	250 002,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
28350 (32258)	AGENCE DE L'EAU	31/08/2021	09/06/2022	26/05/2024	123 650,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
28351 (32259)	AGENCE DE L'EAU	31/08/2021	09/06/2022	26/05/2024	62 600,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
28357 (32260)	AGENCE DE L'EAU	31/08/2021	09/06/2022	26/05/2024	82 175,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
28761 (32261)	AGENCE DE L'EAU	31/08/2021	09/06/2022	26/05/2024	78 350,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
28763 (32262)	AGENCE DE L'EAU	31/08/2021	09/06/2022	26/05/2024	93 375,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
28892 (32263)	AGENCE DE L'EAU	31/08/2021	09/06/2022	26/05/2024	100 900,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
57271 (32229-1)	AGENCE DE L'EAU	28/01/2019	25/09/2019	27/08/2021	66 240,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
57271 (32229-2)	AGENCE DE L'EAU	28/01/2019	25/09/2019	13/06/2024	66 240,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
82877 (32266)	AGENCE DE L'EAU	11/12/2019	19/08/2022	28/06/2024	56 149,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
98639 (32224)	AGENCE DE L'EAU	23/01/2017	30/08/2019	22/10/2020	17 985,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1

					Emprunts e	dettes à l'e	rigine du contrat							
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial  Taux  actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
98640 (32225)	AGENCE DE L'EAU	23/01/2017	25/09/2019	22/10/2020	22 650,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
98641 (32226)	AGENCE DE L'EAU	23/01/2017	25/09/2019	22/10/2020	25 575,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
98642 (32256)	AGENCE DE L'EAU	31/01/2017	21/01/2022	20/12/2023	13 275,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
98643 (32227)	AGENCE DE L'EAU	23/01/2017	25/09/2019	22/10/2020	12 525,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
98644 (32228)	AGENCE DE L'EAU	23/01/2017	12/09/2019	22/10/2020	19 125,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
99807 (32254)	AGENCE DE L'EAU	23/08/2018	13/01/2022	20/12/2023	30 511,00	F	FIXE	0,000	0,000		Α	С	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 292 652,00									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

# A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

							s et dettes au 01/01		<u> </u>			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		1 193 321,62					125 252,63	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		1 193 321,62					125 252,63	0,00	0,00	0,00
19009 (32255) 19010 (32270)	N	0,00 0,00	A-1 A-1	99 504,00 64 968,00	18,97 18,99	F F	FIXE FIXE	0,000	5 237,05 3 419,37	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
22515 (32257)	N N	0,00	A-1 A-1	240 001,92 123 650,00	18,97 19,40	F	FIXE FIXE	0,000	12 631,68 6 182,50	0,00	0,00	0,00
28350 (32258) 28351 (32259) 28357 (32260)	N N	0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1	62 600,00 65 740,00	19,40 19,40 19,40	F F	FIXE FIXE	0,000	3 130,00 3 287,00	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
28761 (32261)	N	0,00	A-1	62 680,00	19,40	F	FIXE	0,000	3 134,00	0,00	0,00	0,00
28763 (32262) 28892 (32263)	N N	0,00 0,00	A-1 A-1	74 700,00 100 900,00	19,40 19,40	F F	FIXE FIXE	0,000	3 735,00 5 045,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
57271 (32229-1)	N	0,00	A-1	56 304,00	16,66	F	FIXE	0,000	3 321,28	0,00	0,00	0,00
57271 (32229-2) 82877 (32266)	N N	0,00 0,00	A-1 A-1	66 240,00 56 149,00	0,45 19,49	F F	FIXE FIXE	0,000	66 240,00 2 807,45	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
98639 (32224)	N	0,00	A-1	14 388,00	15,81	F	FIXE	0,000	899,25	0,00	0,00	0,00
98640 (32225)	N	0,00	A-1	18 120,00	15,81	F	FIXE	0,000	1 132,50	0,00	0,00	0,00
98641 (32226)	N	0,00	A-1	20 460,00	15,81	F	FIXE	0,000	1 278,75	0,00	0,00	0,00

		Emprunts et dettes au 01/01/N										
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
98642 (32256)	N	0,00	A-1	12 611,25	18,97	F	FIXE	0,000	663,75	0,00	0,00	0,00
98643 (32227)	N	0,00	A-1	10 020,00	15,81	F	FIXE	0,000	626,25	0,00	0,00	0,00
98644 (32228)	N	0,00	A-1	15 300,00	15,81	F	FIXE	0,000	956,25	0,00	0,00	0,00
99807 (32254)	N	0,00	A-1	28 985,45	18,97	F	FIXE	0,000	1 525,55	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 193 321,62					125 252,63	0,00	0,00	0,00

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(13)</sup> Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

<sup>(14)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(15)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(16)</sup> Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - I I POLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)											
Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices				
					euro						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	19	0	0	0	0					
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00					
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	1 193 321,62	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(D) Multiplicateur jusqu a 5 ; multiplicateur jusqu a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits						0				
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00				
	Montant en euros						0,00				

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

# A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	16/12/2022
CGCT): 2000 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	16/12/2022
L	Frais de recherche et de développement	5	16/12/2022
L	Frais d'insertion	5	16/12/2022
L	Logiciels, progiciels, licences et procédés	2	16/12/2022
L	Immobilisations incorporelles recçues au titre d'une mise à disposition	5	16/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	16/12/2022
L	Autres agencements et aménagements de terrains	10	16/12/2022
L	Bâtiments d'exploitation	40	16/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions bâtiments d'exploitation	15	16/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions bâtiments administratif	20	16/12/2022
L	Autres constructions	20	16/12/2022
L	Installations complexes spécialisés	40	16/12/2022
L	Installations à caractère spécifique >Réseaux d'adduction d'eau	40	16/12/2022
L	Matériel industriel	10	16/12/2022
L	Outillage industriel	5	16/12/2022
L	Matériel spécifique d'exploitaion Eau	20	16/12/2022
L	Matériel spécifique d'exploitaion assainissement	20	16/12/2022
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	16/12/2022
L	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	5	16/12/2022
L	Install. Gales div. dans les const. dont la collec. n'est ni propr., ni bénéf. d'une mise à dispos.	5	16/12/2022
L	Matériel de transport	5	16/12/2022
L	Matériel informatique	5	16/12/2022
L	Ameublement	10	16/12/2022
L	Matériel de réseaux et téléphonique	5	16/12/2022
L	Appareils de mesures et d'analyses	5	16/12/2022
L	Matériel agricole, garage, sportif	10	16/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

# Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)  Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité  Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	339 352,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	26 017 179,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	25 677 827,00	0,00

<sup>(1)</sup> Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Depenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		339 352,00	I 0,00
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	150 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	150 000,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	189 352,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	189 352,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1		

## **B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initial			à la date u budget		Catégorie d'emprunt	_	Indices ou devises pouvant	_	ntie au cours de ercice
	Année	Profil	, -	chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00	

 $<sup>(1)\</sup> Indiquer\ C\ pour\ amortissement\ constant,\ P\ pour\ amortissement\ progressif,\ F\ pour\ in\ fine,\ X\ pour\ autres\ (\grave{a}\ pr\acute{e}ciser).$ 

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

## B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en	euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

# **B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

		Montant des AP		Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)	
202E10	1 534 289,17	421 527,20	1 955 816,37	1 058 816,37	377 000,00	520 000,00	
Connaissance							
ressource en							
eau - 2016 - DI							
202E09	1 835 217,08	0,00	1 835 217,08	68 124,05	195 000,00	1 572 093,03	
Protection de la							
ressource en							
eau - 2016 - DI							
214E16	209 697 554,08	11 158 167,42	220 855 721,50	92 922 721,50	30 933 000,00	97 000 000,00	
Réseaux de							
distribution - DI							

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

## B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AE	Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

# C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	5 (3)	_	S POURVUS SUR	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe Adjoint Administratif principal de 2ème Classe Administrateur Administrateur Général Administrateur Hors Classe Attaché Attaché hors classe Attaché principal Directeur Territorial Rédacteur Rédacteur Principal de 1ère classe Rédacteur Principal de 2ème classe	C C C A A A A A A A B B B	0,00 1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1,00 0,00 0,00 1,00 1,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1,00 0,00 0,00 1,00 1,00 0,00	0,00 1,00 0,00 0,00 0,00 1,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	0,00	12,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique Adjoint technique principal de 1ère Classe Adjoint technique principal de 2ème Classe Agent de Maitrise Agent de Maitrise Principal Ingénieur Ingénieur Principal Ingénieur en Chef Ingénieur en Chef hors classe Ingénieur général Ingénieur hors classe Technicien Technicien Principal de 1ère Classe Technicien Principal de 2ème Classe FILIERE SOCIALE (d)	C C C C A A A A A A B B B	2,00 0,00 0,00 1,00 0,00 3,00 3,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	2,00 0,00 0,00 1,00 0,00 3,00 3,00 0,00 0	0,00 0,00 1,00 0,00 3,00 3,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 1,00 0,00 3,00 3,00 0,00 0
			-,			,	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМ	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		16,00	0,00	16,00	11,00	0,00	11,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT			
	(1)	(2)	Indice (8) Euros		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00				
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00				
TOTAL GENERAL				0,00				

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation

POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP)
  - 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
  - 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
  - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
  - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible
  - 332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
  - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

  - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
    332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

  - 332-8-6°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
    332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
    332-10: Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
    332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
  - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
  - 326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
  - 343-1\_343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
  - 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
  - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Attaché	Α	0	85 023,00
Rédacteur	В	0	35 514,00
Adjoint administratif	С	0	92 235,00
TOTAL GENERAL	ABC	0	212 772,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1) , A le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

(1),

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.